

# Allocution du CPR qui devait être prononcée au Parc de Choisy

Alain Gauthier

CPCR, 7 avril 2026

Monsieur le Maire de Paris, Excellence monsieur l'Ambassadeur du Rwanda en France, leur chair et dans leur cœur les souffrances et les blessures qui leur ont été ignoblement infligées.

Madame Louise MUSHIKIWA-BO, secrétaire générale de la Francophonie, Dans le cadre de notre combat pour la justice que nous menons depuis 25 ans, le témoignage des rescapés est nécessaire, il est indispensable. Leur présence aux procès à la Cour d'assises de Paris est nécessaire, elle est indispensable.

Mesdames et messieurs les représentants de divers corps constitués, Chers amis du CPR et des associations amies, Mémoire et justice ! Justice et mémoire ! Ce sont les deux sœurs jumelles qui motivent notre engagement au service des survivants, au service des rescapés, au service de l'humanité toute entière pour que de pareilles horreurs ne se reproduisent pas: le génocide est un crime contre l'humanité.

Chers rescapés, Vous tous ici présents.

Nous sommes rassemblés, en ce 7 avril, pour célébrer la 32<sup>ème</sup> commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.

Nos pensées vont d'abord aux victimes arrachées à notre amitié et à notre affection, aux rescapés, aux survivants et à leurs familles. Aujourd'hui, nous faisons mémoire de milliers de vies brisées, de milliers de familles décimées.

Nous faisons mémoire des rescapés qui, 32 ans après, revivent dans Ce combat pour la justice et la

mémoire est un combat exigeant, long et difficile, chronophage. Un combat mené pour que les auteurs du génocide, où qu'ils se trouvent, puissent répondre de leurs actes.

Si huit génocidaires ont été jugés et condamnés en France depuis 2014, le plus souvent dans l'indifférence générale, et ce bien trop tardivement, beaucoup reste encore à faire.

On ne peut pas ne pas évoquer aujourd'hui le cas de madame Agathe HABYARIMANA, poursuivie par la justice après une plainte du CPCR depuis février 2007, dont on attend demain, le 8 avril, la décision de la Chambre de l'instruction faisant suite à une Ordonnance de non-lieu prononcée par les juges d'instruction en août 2025, un non-lieu qui a suscité notre incompréhension, qui a suscité notre révolte. Le Parquet et le CPCR avait fait appel.

Cette décision dira si notre justice est capable de faire face à l'Histoire, si elle est capable de répondre aux attentes légitimes des familles de victimes et des rescapés.

Le CPCR poursuit son engagement sans relâche : la justice ne doit pas dépendre du temps qui passe. Le crime de génocide est imprescriptible et l'exigence de vérité ne peut

s'éteindre.

Nous avons aussi le devoir de transmettre la mémoire du génocide, le devoir de l'enseigner.

Transmettre, c'est raconter.

Transmettre, c'est expliquer.

Transmettre, c'est refuser les simplifications, c'est refuser la négation et la manipulation.

Transmettre, c'est aussi alerter car le génocide des Tutsi n'est pas seulement un événement du passé, il nous parle du présent. Il nous met en garde contre les discours de haine, contre la déshumanisation, contre l'indifférence.

Ensemble, nous devons transmettre et faire vivre cette mémoire pour laquelle nous sommes rassemblés aujourd'hui.

Ensemble, nous honorons la mémoire des victimes.

Ensemble, nous prenons l'engagement pour que justice soit rendue et s'inscrive dans la durée.

Pour conclure, je voudrais reprendre une parole inspirante de Berthold BRECHT : « *Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu.* »

Je vous remercie.

**Alain GAUTHIER**, président du CPCR